

Rétrospective | Personnes âgées immigrées en Suisse

En ligne depuis le 11 février 2020 et publié dans [VE 175 / Décembre 2019](#) - modifié le 6 février 2020

UNE HISTOIRE LONGUE ET DIVERSE

La présence des personnes âgées immigrées en Suisse ne date pas d'aujourd'hui. Elle est le fruit d'une longue histoire. Déjà vers la fin du XIXe siècle, la présence de populations venues des pays voisins (Italie, Allemagne) était importante. Cette tradition d'immigration s'est poursuivie après la Deuxième Guerre mondiale: la Confédération a fait appel à de nombreux travailleurs et travailleuses venus d'ailleurs (principalement Italie, Espagne puis Portugal, Yougoslavie, Turquie) pour occuper des postes dans l'industrie, la construction, l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, etc. Elle recrute également des cadres et des employés qualifiés venus surtout d'Allemagne, de France et d'autres pays d'Europe centrale et du nord. Ces personnes ont contribué de manière importante à l'économie, à la société et à la culture helvétique.

Pourtant, les personnes âgées immigrées ont longtemps été ignorées dans l'imaginaire social en Suisse, mais aussi dans d'autres pays européens. On percevait les personnes immigrées surtout comme une force de travail utile pour l'économie qui finirait par retourner dans son pays d'origine lors du passage à la retraite. Une partie d'entre elles avaient d'ailleurs aussi ce projet de retour. Or, la réalité est bien plus complexe que cette conception purement utilitariste et temporaire de la migration. Au cours de leur vie adulte, ces personnes ont pour la plupart formé une famille, noué des amitiés et établi divers autres liens informels et institutionnels avec ce pays. Ainsi, la plupart d'entre elles ont décidé de continuer leur vie ici après leur retraite.

D'autres personnes sont arrivées en Suisse par des voies différentes que le travail. Certaines comme réfugié-e-s, d'autres par le biais du mariage ou du regroupement familial; d'autres encore comme étudiant-e-s et ont poursuivi leur vie en Suisse après l'obtention de leur diplôme. Ces diverses catégories étaient probablement moins recherchées ou attendues que celles de personnes venues avec un contrat de travail, mais elles ont aussi construit la Suisse et leur vie en Suisse.

Des conditions de vie à la retraite: reflets du parcours antérieur

Les personnes âgées immigrées constituent une population hétérogène. Leurs conditions de vie actuelles sont la conséquence de leurs parcours de vie précédents: éducatifs, migratoires,

professionnels, familiaux, etc. Les types de métiers exercés ont, par exemple, une influence sur le moment réel de passage à la retraite.

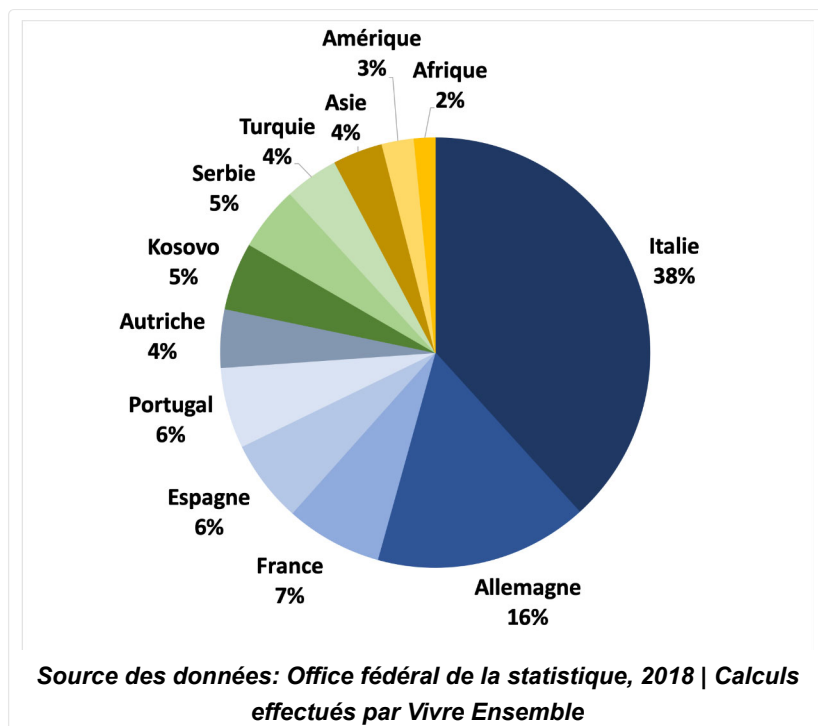
Dans la mesure où la grande majorité des travailleuses et travailleurs migrants venus du Sud et de l'Est de l'Europe étaient actifs dans des métiers manuels et/ou peu qualifiés, la probabilité d'une sortie précoce du monde du travail en raison d'un accident ou une maladie est plus élevée que pour la moyenne de la population. Ces personnes dont le corps a été affaibli de manière prématurée n'ont pas bénéficié des mesures de politique sociale destinées à la vieillesse, mais des mesures destinées aux «actifs» (assurances accidents ou invalidité), voire de l'assistance sociale. Elles ont donc été traitées comme une exception, plutôt que reconnues socialement dans la spécificité de leurs trajectoires migratoires et professionnelles.

Une fois à la retraite, ces personnes âgées peuvent donc rencontrer des difficultés particulières liées à leur parcours de vie précédent. Ainsi, alors qu'elles ont souvent commencé à travailler tôt, leurs pensions de vieillesse peuvent être faibles par manque d'années de cotisation à l'AVS, notamment si elles ont exercé une activité professionnelle dans un autre pays. L'existence de systèmes de retraite différents peut nuire à la continuité de leurs versements, même si l'existence d'accords bilatéraux de sécurité sociale avec certains pays peut limiter ce problème. À noter qu'aux types de postes occupés mentionnés plus haut, correspondent également très souvent des salaires inférieurs à la moyenne, ce qui a une incidence sur le montant moindre des rentes versées à la retraite. Par ailleurs, une partie des femmes seules (divorcées ou veuves) bénéficie moins souvent des prestations du deuxième pilier du fait d'avoir travaillé à temps partiel et pour des salaires trop bas. S'il affecte l'ensemble des femmes, ce problème est particulièrement dramatique pour les femmes immigrées qui n'auraient pas eu accès à des formes de protection sociale et/ou ne sont pas informées de leurs droits.

Les difficultés économiques ou sanitaires ne concernent que peu les retraité-e-s ayant effectué la majeure partie de leur vie professionnelle en Suisse, plutôt dans des métiers qualifiés. C'est le cas notamment des ressortissants d'Allemagne ou de France, ainsi que d'Europe du Nord.

D'où viennent nos seniors étrangers?

Fin 2018, sur une population totale de 8 544 527 personnes, 1 577 301 sont âgées de 65 ans ou plus. Parmi ces seniors, 171 554 sont de nationalité étrangère, soit 10,88%.



Déqualification durable

D'autres personnes âgées sont venues également dans le cadre de l'asile ou du regroupement familial. Si une partie de ces personnes ont pu travailler dans leur domaine d'expertise, d'autres ont connu une déqualification durable importante ou une insertion instable sur le marché du travail: par exemple celles et ceux dont les diplômes n'ont pas été reconnus ou bénéficiant d'un statut de séjour rendant très difficile l'obtention d'un emploi. Pour ces dernières les conditions de retraite sont souvent plus précaires. Au niveau du logement, la situation peut être difficile par exemple. Certaines personnes âgées doivent continuer à vivre dans des foyers collectifs, notamment lorsqu'elles n'ont pas droit à une rente AVS. C'est le cas également des personnes sans statut de séjour reconnu qui sous-louent à des prix très élevés des logements exigus et de mauvaise qualité.

Un apport inestimable

Malgré ces difficultés, les personnes âgées immigrées contribuent de manières diverses à enrichir la vie sociale de ce pays. Certains aînés s'engagent dans la vie associative, que ce soit de leur communauté d'origine ou dans d'autres types d'associations. Nombre de seniors jouent un rôle important dans la transmission de la mémoire de leur génération aux générations futures. Ils transmettent une langue complémentaire à leurs enfants et petits-enfants, mais également des traditions, des us et coutumes, des goûts, des musiques, des histoires, un humour... Sans oublier les passerelles qu'ils créent entre leur société d'origine et leur société de résidence.

CLAUDIO BOLZMAN

Professeur honoraire, Haute école de travail social, HES-SO, Genève

SORTIR DE L'AIDE SOCIALE À LA RETRAITE ? POSSIBLE, À CERTAINES CONDITIONS

L'indépendance de l'aide sociale est un critère généralement déterminant pour obtenir

une transformation du permis de séjour. Pour les personnes âgées relevant du domaine de l'asile n'ayant pas ou peu travaillé, l'âge de la retraite peut à cet égard représenter une éclaircie. Si elles sont affiliées à l'AVS, elles peuvent en effet demander les prestations complémentaires fédérales et cantonales après respectivement 5 et 10 ans de séjour, ce qui leur permet de voir leur situation financière considérablement améliorée et de sortir de l'aide sociale.

Mais l'affiliation à l'AVS n'est pas toujours possible. Alors que toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation de s'affilier dès 18 ans quelle que soit sa situation financière, une exception avait en effet été introduite pour les demandeurs d'asile afin d'éviter des comptes en déshérence en cas de départ de Suisse. Si les réfugiés statutaires sont automatiquement affiliés, les personnes non actives en procédure ou titulaires d'une admission provisoire ne le sont pas. L'idée est de procéder à une affiliation au dernier moment (64/65 ans) afin d'obtenir une petite rente AVS permettant ensuite l'octroi de prestations complémentaires et la sortie de l'aide sociale au bout de quelques années.

Dans la pratique, cette affiliation ne se fait pas sans heurts. Le versement de la cotisation annuelle (environ 500 francs par an) est difficile pour les personnes vivant avec un revenu largement inférieur à l'aide sociale ordinaire. Et si, comme l'Hospice général à Genève, les autorités refusent de régler ces montants, les personnes peuvent se retrouver endettées. Or une dette est un motif de refus d'octroi d'un permis de séjour plus stable...

La situation est par ailleurs obstruée pour les personnes arrivées lorsqu'elles ont déjà atteint l'âge de la retraite. Elles ne peuvent plus du tout s'affilier et perdent toute perspective de sortir de l'aide sociale, diminuant les perspectives de changement de permis.

SOPHIE MALKA ET DANIELA CAMELO



En relation avec cet article

- [Jurisprudence | Passage de F en B : des critères inadaptés](#)
- [Des permis stables pour les seniors...une histoire ancienne!](#)
- [Reportage | Café-croissant avec des seniors](#)
- [Portrait | Georges Kurdy, médecin syrien retraité et bénévole](#)
- [Éditorial | Pour une société plus juste et solidaire](#)
- [50 ans et + | Trop vieux pour être intégrés ?](#)

📌 [aide sociale](#), [intégration](#), [seniors](#), [travail](#)

◀ [Témoignage | Coincée à Lesbos, Rona espère rejoindre son mari à Lausanne](#)

[SOS Méditerranée | Livre jeunesse: "Ce qui reste de nous" >](#)

© Vivre Ensemble 2020 vivre.ensemble@asile.ch · Tous droits réservés

Site réalisé par [wonderweb](#)